

DISPOSITIF

Préparation au concours

Directeur/Directrice de la police municipale

Pour l'accès à cette préparation, un **test** d'orientation est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de 6 jours organisée dans un format mixte alternant des temps de formation en présentiel et en distanciel permettant le renforcement des capacités de communication écrite : *analyse, synthèse, argumentation*) avant de suivre la **Préparation**.

↳ Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte (alternant des temps de formation en présentiel et à distance), toutefois celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

	Concours interne	Concours externe
Epreuves d'admissibilité	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un dossier <i>Méthodologie – Travail en mode projet – devoirs à distance – concours blanc en présentiel</i> Présentiel : 25 h / 4 jours (dont 4 h dédiées au concours blanc) Distanciel : 18 h / 3 jours (4 h par devoir soit au total 12 h pour 3 devoirs)</p> <p>Commentaire de texte portant sur un sujet d'ordre général relatif aux grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain depuis 1945 <i>Méthodologie – devoirs à distance – concours blanc en présentiel</i> Présentiel : 13 h / 2 jours (dont 4 h dédiées au concours blanc) Distanciel : 12 h / 2 jours (4 h par devoir soit au total 8 h pour 2 devoirs)</p> <p>Questionnaire appelant des réponses courtes ou plus développées, portant sur le droit public <i>Méthodologie – devoirs à distance – concours blanc en présentiel</i> Présentiel : 13 h / 2 jours (dont 4 h dédiées au concours blanc) Distanciel : 18 h / 3 jours (4 h par devoir soit au total 12 h pour 3 devoirs)</p>	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un dossier <i>Méthodologie – Travail en mode projet – devoirs à distance – concours blanc en présentiel</i> Présentiel : 25 h / 4 jours (dont 4 h dédiées au concours blanc) Distanciel : 18 h / 3 jours (4 h par devoir soit au total 12 h pour 3 devoirs)</p> <p>Dissertation portant sur un sujet d'ordre général relatif aux grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain depuis 1945 <i>Méthodologie – devoirs à distance – concours blanc en présentiel</i> Présentiel : 13 h / 2 jours (dont 4 h dédiées au concours blanc) Distanciel : 12 h / 2 jours (4 h par devoir soit au total 8 h pour 2 devoirs)</p> <p>Questionnaire appelant des réponses courtes ou plus développées, portant sur le droit public <i>Méthodologie – devoirs à distance – concours blanc en présentiel</i> Présentiel : 13 h / 2 jours (dont 4 h dédiées au concours blanc) Distanciel : 18 h / 3 jours (4 h par devoir soit au total 12 h pour 3 devoirs)</p>
Apport de connaissances	<p>Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 27 h / 4,5 jours</p>	<p>Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 27 h / 4,5 jours</p>
Epreuves d'admission pour les admissibles	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>

Pour connaître la programmation des préparations sur votre région, rendez-vous sur notre site www.cnfpt.fr puis géo-localisez-vous en choisissant votre département (menu déroulant) puis en 3 clics : entrez par la rubrique Evoluer/Préparations aux concours et examens/Je souhaite préparer un concours ou un examen.

Rappel : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que l'agent lui-même doit réaliser auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>